



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2018 – 112 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Voiries Communautaires - Travaux de confortement et de renforcement des voiries classées d'intérêt communautaire 2018 - Marché de travaux.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence voiries communautaires, la Communauté de Communes du Sud-Artois a décidé d'engager un programme de travaux de confortement et de renforcement des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'exercice 2018.

Monsieur le Président rappelle les critères de classement qui ont prévalu à l'intérêt communautaire des voiries classées et détaille les différentes voiries classées d'intérêt communautaire hors zones d'activités :

- à Achiét-le-Grand, la rue des Voyageurs, la rue de la Gare, la rue de Paris,
- à Avesnes les Bapaume, la route d'Albert,
- à Bapaume, la rue Flandres Dunkerque, la rue du Donjon, la rue d'Ozias, la rue Marcelin Gaudefroy, la rue de la Gare, la rue du Général Frère, le boulevard des Ecoles, la rue Florian Delcroix, la rue Gambetta, la rue de Douai, le chemin de Saint-Quentin, la rue d'Albert,
- à Bertincourt, le Petit Chemin de Bapaume,
- à Bucquoy, la rue du Puits Mourant.

Monsieur le Président souligne la nécessité de procéder à un renforcement de certaines de ses voiries qui sont amenées à supporter un trafic conséquent de véhicules légers, véhicules de transports de voyageurs et poids lourds pour desservir des équipements communautaires ou des équipements structurants du territoire. Au titre d'un programme de travaux 2018, des travaux seront envisagés à Bapaume rue d'Ozias, rue de la Gare, rue du Général Frère, rue de Douai pour la partie comprise entre le rond point du RD 917 et le carrefour du Chemin de St Quentin, à Bertincourt Petit Chemin de Bapaume et à Bucquoy rue du Puits Mourant.

Monsieur le Président indique qu'une mission d'ingénierie a été confiée au cabinet Verdi Ingénierie pour définir le cahier des charges de cette opération et assurer la conduite des travaux.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres établi et validé par la commission de consultation et propose de retenir l'offre de l'entreprise SNPC – Etablissement de Lhotellier Travaux Publics pour un montant de travaux de 189 000,00 € HT - 226 800,00 € TTC (base et option comprise) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les conclusions du rapport d'analyse des offres ;
- d'entériner l'attribution du marché à l'entreprise SNPC – Etablissement de Lhotellier Travaux Publics pour un montant de 189 000,00 € HT (base et option comprise) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux ;
- de solliciter des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 24 septembre 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-112 – 24/09/2018
Voiries Communautaires –
Travaux de confortement et de renforcement 2018 –
Ent. SNPC – Ets LHOTELLIER.*

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018

Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

